

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 février 2018

Délibération C1

Rapport d'activités du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est atteint ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

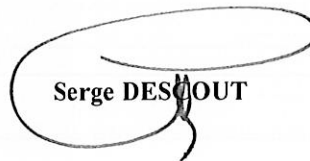
VU le code de la sécurité intérieure notamment son article R723-73 ;

VU la loi n ° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

VU l'arrêté du 29 mars 2016 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

DECIDE

Article unique : il est donné acte au président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre, de sa communication du rapport annuel d'activités 2017 du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.


Serge DESJOUT

BILAN D'ACTIVITE
Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers
volontaires (C.C.D.S.P.V)
Année 2017

I – ATTRIBUTIONS DU C.C.D.S.P.V

Le président rappelle aux membres du conseil d'administration, quelles sont les attributions du C.C.D.S.P.V.

II - ACTIVITE

Pour l'année 2017, le C.C.D.S.P.V. a tenu deux réunions (le 15 mars et le 28 septembre) au cours desquelles les membres ont pris connaissance des effectifs ainsi que des :

- rengagements : **79**

ARRIVEES :

- engagements : **106**

De plus, les membres du CCDSPV prennent acte de 5 refus d'engagement.

DEPARTS :

- démissions : **31**

- retraites : **15**

- radiation pour inaptitude définitive : **1**

- mutation : **9**

- résiliation d'engagement : **22**

- dissolution CPI : **0**

- décès : **2**

Les membres du C.C.D.S.P.V ont émis un avis favorable pour **129** avancements de grade ainsi qu'il suit :

- Sapeur 1^{ère} classe titulaire : **32**

- Caporal : **47**

- Sergent : **38**

- Adjudant : **10**

- Lieutenant : **1**

- Capitaine : **1**

Ils ont également émis un avis favorable à 13 refus d'avancement de grade.

De plus, ils ont pris connaissance de :

- 54 suspensions à la demande des agents

- 21 suspensions pour raisons médicales

- 8 suspensions d'office

- 85 inaptitudes opérationnelles et partielles

Effectifs au 31/12/2017

SSSM :	68 + 2 experts
Corps départemental :	956 + 8 experts
CPI :	29
TOTAL	1063